

St Didace, le 12 mai 2023

sous toutes réserves

à Nathalie Berthelemy, présidente du Collectif La Nuée  
4056 rue Edna, Montréal, Québec H4G 1Y7  
Remis le 12 mai en main propres, devant témoin

Objet : Mise en demeure,

Bonjour Nathalie,

Le Conseil d'administration que tu présides m'a remis une nouvelle lettre coercitive le 2023-04-07. Je m'adresse à toi parce que tu te présentes comme membre du cercle des membres engagés, présidente du CA, et aussi que tu as joué un rôle prépondérant dans le « conseil d'enquête et d'arbitrage » (CEA) qui a mené l'enquête qui m'incrimine, Tu participes ainsi activement à toutes ces instances qui me mettent en cause, et ta responsabilité est pleinement engagée dans toutes les procédures qui me mettent en cause, quel que soit le chapeau que tu portes à un moment donné. J'utiliserai « vous » quand ce que je dénonce est fait au nom d'une de ces instances, parce que ce sont toujours les mêmes personnes, liées entre elles et contre moi (toi, Solange et Atlantis) qui sont activement engagées dans ce conflit<sup>1</sup>.

**J'ai dit plusieurs fois que je recevais de l'intimidation dans ces procédures et que vous n'avez pas mon consentement pour continuer<sup>2</sup>.**

**Vos accusations sont sans fondements<sup>3</sup>, et votre procédure est abusive<sup>4</sup>.**

**Votre légitimité n'est pas meilleure que la mienne dans notre collectif<sup>5</sup>.**

- Vos comportements , en matière de responsabilité ont eu de nombreuses des failles<sup>6</sup>, alors même que je recevais de nombreuses insinuations sur ce thème<sup>7</sup>.
- Si l'on se fie à nos textes, ni toi Nathalie, ni Solange ne vous qualifiez comme membres engagés. Dans mon intervention du 18 décembre à la

---

1 Les autres personnes plus ou moins impliquées dans les procédures (Éliane, Jean, Geneviève...) ont toujours eu des positions plus nuancées et ne participent pas comme vous à ce conflit.

2 Annexe 1 : Vous n'avez pas mon consentement

3 Annexe 2 : Accusations sans fondements

4 Annexe 3 : Procédures abusive

5 Comme je l'ai rappelé à la réunion des membres engagés du 26 octobre, je me reconnais pleinement dans la définition du membre engagé : 1) Mon projet de vie est au Collectif la Nuée (je n'en ai pas d'autre jusqu'à ce jour). 2) Mon engagement a été reconnu avec des remerciements quand j'ai présenté les comptes de la Nuée au nom du cercle finances à l'AGS le 1 novembre 2022, ainsi qu'à la réunion des membres du 15 novembre pour mon implication sur le terrain, de la part des membres qui étaient en phase avec les réalités de notre site.

6 Annexe 4 « Failles de responsabilité »

7 De la part de Solange surtout, ce qu'elle n'a ni démenti ni expliqué quand je lui ai posé la question le 22 septembre 2022. Voir détail dans l'annexe « troisième demande au CEA »

réunion des membres<sup>8</sup>, j'avais officiellement demandé qu'un CEA examine ces questions, et je renouvelle ces demandes<sup>9</sup>.

J'avais aussi demandé ce jour-là un CEA sur « la situation qui traîne depuis plus d'un an de membres engagés qui ne veulent pas parler à d'autres ». Cette question conditionne la possibilité de construire un collectif dans le sens d'un « Nous » commun. Nous constatons aujourd'hui l'ampleur des conséquences de cette attitude encore non résolue. Je renouvelle aussi ma demande de conseil d'enquête et d'arbitrage sur cette question<sup>10</sup>.

L'arrivée de Nala dans la maison brune, sans le consentement préalable des résidents est typique de l'attitude coloniale qui consiste à imposer des décisions qui concernent la vie d'autrui, sans même vouloir leur parler.

### Afin de régler les difficultés, je te demande de :

1. Réouvrir le dialogue que tu as fermé le 2 Janvier. Tu devras pour cela prendre en considération ma réponse au CEA du 18 décembre et le contenu du présent message.
2. Présenter tes excuses<sup>11</sup>. Elles devraient être publiques, devant toutes les personnes à qui vous avez parlé des difficultés que vous m'imputez.
3. L'arrêt des procédures et l'annulation de toutes les sanctions me concernant
4. Pratiquer l'éloignement de toute action ou décision touchant à mon logement, 584 rue principale à St-Didace sans mon consentement.
5. Veiller à la mise en œuvre des CEA que j'avais demandé le 18 décembre<sup>12</sup>, tels que reformulés dans les annexes 5 à 7.
6. Me permettre de partager mon point de vue et de participer à toutes les activités et rencontres annoncées sous le sigle du « Collectif La Nuée ». Si vous voulez organiser des activités sans avoir à obtenir mon consentement, vous devrez les faire sous une bannière différente, ces règles sont pour tout le monde.
7. Reconnaître la compétence prépondérante et la responsabilité des membres résidents pour gérer les espaces résidentiels et fonctionnels (ateliers, magasins, cuisine, jardins) du collectif qui sont nécessaires à leurs projets de vie sur place.
8. Prendre la responsabilité des enjeux financiers, de maintenance, de logistiques et de sécurité des visiteurs de l'hexagone<sup>13</sup>. Pour ce faire vous pourrez développer vos activités de façon autonome, et de façon transparente du point de vue financier. Je vous rappelle que selon nos

---

8 Ma réponse au CEA, déposée officiellement déposée à la réunion des membres du 18 décembre  
<https://cloud.penserpouragir.org/index.php/s/AkTaJN3tH8HtKG3>

9 Annexes 5 et 6 : Première et deuxième demande au CEA.

10 Annexe 7 : Troisième demande au CEA

11 Je me souviens t'avoir présenté mes excuses lors d'une rencontre tous deux sur notre terrain. Tu sais pourtant que j'ai éprouvé de l'écœurement suite à certains de tes comportements. Si tu veux construire du collectif, faire du « nous », au lieu de te lancer dans une dynamique coercitive, tu aurais du toi aussi présenter tes excuses.

Au lieu de faire de l'intimidation, et au lieu de présenter tes excuses, tu as insisté pour faire de l'intimidation

12 dans ma réponse au CEA en réunion des membres. op. cit.

13 Pour y parvenir, vous pourrez, de façon autonome et en assurant la transparence financière, poursuivre vos activités de séminaires, ou d'autres si c'était insuffisant.

prévisionnels présentés à L'AG Spéciale du 1<sup>er</sup> novembre 2022, l'objectif des recettes liées à l'hexagone est de 36 000\$ annuel. <sup>14</sup>

## A défaut :

Je tiendrais les administrateurs, et toi en particulier, pour civilement responsable<sup>15</sup> si il arrivait que je subisse un préjudice en lien avec vos négligences ou les décisions que vous prenez sans mon consentement.

Il pourrait s'agir par exemple

- d'une atteinte à mon droit au logement
- de la possible perte de valeur de mes Obligations Communautaires par négligence de l'entretien des bâtiments ou des espaces
- des conséquences du départ par découragement de résidents suite à vos interventions, qui compromettraient l'équilibre financier et la poursuite des activités nécessaires à la vie du collectif.
- de l'insalubrité de l'air ou de l'eau suite à un fumain mal géré
- des conséquences de la mise en danger d'autrui sur le balcon de l'hexagone
- ...

Agis en conséquence

## Pour faire mieux...

J'ai comme un mantra qui me reviens souvent en pensant à vous : Prépare-toi au pire, espère le meilleur. Le pire, ce serait ce qui précède. Je suis aussi disponible pour le meilleur, et je sais que je suis capable de ne pas être rancunier<sup>16</sup>.

Je réponds maintenant à votre appel pour une médiation. A chaque fois que j'y pensais ou que j'en parlais avec quelqu'un, une même question évidente revenait : « Avec qui ? » (souhaites-tu parvenir à te comprendre) J'ai demandé Solange parce que, tant qu'elle ne veut pas me parler, le collectif ne peut qu'être divisé. Son refus répété montre que nous devons assumer cette situation.

Le meilleur peut venir de différentes manières. C'est une question de créativité. Encore une fois, j'aimerais que vous soyez attentifs à mes propositions.

- Le meilleur des meilleurs serait de comprendre comment nous avons pu reproduire un système colonial. Personne dans notre collectif ne défend ces

---

<sup>14</sup> Cette répartition des responsabilités financières pour le collectif permettra de diminuer le défi de votre équipe, et de celle des résidents à un niveau plus réaliste pour tout le monde

<sup>15</sup> Voir notamment : <https://educaloi.qc.ca/capsules/responsabilites-des-administrateurs-organismes-de-bienfaisance-enregistres-incorpores/> « il arrive (...) que les administrateurs soient personnellement responsables de leurs actes. (...) Une erreur sérieuse ou une omission grave devra avoir été commise, l'administrateur sachant ou ayant dû savoir que son comportement était inadéquat. (par exemple) expulsion d'un membre, lorsque ce congédiement est fait de mauvaise foi ou sans suivre une procédure équitable.

<sup>16</sup> J'ai quelques fois retrouvé des liens avec des personnes avec qui j'avais été très fâché, comme je le suis avec vous en ce moment. Cela passe, typiquement, par une surprise, la découverte de quelque chose de nouveau dans l'attitude ou les comportements.

- valeurs, nous nous sommes faits piéger et ce serait bon de comprendre ce qui nous est arrivé. Ce serait probablement une contribution pertinente à la déconstruction de la dynamique coloniale à plus grande échelle.
- Pour revenir, nous pourrions aboutir à une entente qui respecte le besoin d'autonomie et de responsabilité de chacun, par une négociation qui prenne en compte mes demandes (en mode CNV). Il s'agit dans un premier temps d'apaiser les tensions et de préserver l'avenir. Il serait très satisfaisant d'en arriver à réapprendre à nous entraider et à éprouver de la gratitude les uns pour les autres.
  - J'aimerais beaucoup développer des activités liées aux produits forestiers non ligneux, dans le restaurant. Je suis en formation de cueilleur professionnel en PFNL jusqu'en octobre. C'est très intéressant<sup>17</sup> et qualifiant : j'ai par exemple déjà obtenu la certification MAPAQ de gestionnaire.
  - Dans un tout autre esprit, je pourrais aussi repartir du collectif avec joie à l'occasion d'une opportunité nouvelle dans ma vie. Personne ne peut le prévoir, mais vous pourriez le faciliter en me faisant une offre de départ généreuse, que je ne veuille pas refuser. Elle devrait tenir compte de mes investissements, de l'inflation immobilière, de la profondeur de votre souhait de me voir partir, de la réalité de mes engagements et du deuil que j'aurais à faire en quittant le collectif. Mon coeur va plutôt aux premières solutions .
  - ...

Pour mettre en place une solution, nous aurions probablement avantage à faire appel à une médiation. Je suis en contact avec Équijustice (Joliette) et Érik. Je vous invite à les contacter aussi.

Si toi ou Atlantis souhaitez renouer une relation plus personnelle, ce serait une autre forme de médiation, mais vous pourriez aussi contacter les mêmes ressources.

Xavier Gillet  
584 rue principale  
St-Didace, Qc, J0K2G0



Information et liens pertinents transmis aux membres

Pièces jointes : Fichier des annexes

---

<sup>17</sup> Si la communication n'était pas aussi difficile avec Solange, je voudrais la remercier de cette information qu'elle nous a transmis, c'est grâce à elle que j'ai pu m'inscrire.

## Annexe 1 : Vous n'avez pas mon consentement

Nous nous sommes rencontrés tous les deux sur notre petite colline, après la demande de CEA de Solange, début Novembre. Je t'avais dit que je recevais de l'intimidation quand mes interventions en réunions étaient (trop souvent) interrompues, et que je ne pouvais présenter mes propositions. Tu m'avais alors répondu que jamais les intimidations que je vivais ne seraient reconnues.

Lors de la première rencontre avec le CEA, le 24 novembre (avec toi, Geneviève et Éliane, j'avais cru à une certaine ouverture, car vous m'aviez écouté et que j'avais pu exprimer des idées et propositions pour adresser des difficultés que nous vivons dans le collectif. J'ai été choqué en recevant votre « proposition du CEA » le 11 décembre<sup>18</sup>. Il n'y avait plus de place à une proposition ou une ouverture que j'avais faite, je n'ai reçu que de l'intimidation.

Je vous ai répondu<sup>19</sup> le 18 décembre 2022, en exprimant ma tristesse, en dénonçant l'intimidation, en faisant mes demandes... Tu venues me voir au nom du CEA le 2 Janvier 2023, en insistant sur vos demandes très directes et pas du tout négociables comme le veulent nos principes de communication non-violente. Il n'y avait aucune prise en considération des réponses que je vous avais faites. Ce faisant, c'est toi qui a interrompu le dialogue et pratiqué l'intimidation.

Depuis, je vous ai demandé d'arrêter, plusieurs fois, explicitement <sup>20</sup>.

## Annexe 2 : Accusations sans fondements

Le CEA a été demandé par Solange suite à la rencontre des membres engagés (donc pas en public) du 2022-10-26 où j'ai exprimé mon écœurement face à différentes pratiques en cours au collectif. Je me suis appliqué à parler de mon émotion, par oral, en privé, et en ne nommant personne. C'est ce que vous m'aviez demandé, mais vous avez continué à diaboliser mon expression. Je comprend que ce ne sont pas mes comportements qui sont visés, mais ma personne.

Refusant une proposition de dialogue du 27 octobre 2022<sup>21</sup>, Solange engage la procédure de conflit le 28 octobre 2022<sup>22</sup> qu'elle vient d'inventer le mois précédent<sup>23</sup>

---

18 Voir <https://cloud.penserpouragir.org/index.php/s/hecX2Agsqx56MyW>

19 Ma réponse au CEA, déposée officiellement déposée à la réunion des membres du 18 décembre <https://cloud.penserpouragir.org/index.php/s/AkTaJN3tH8HtKG3>

20 « Encore une fois je reçois de l'intimidation. Je vous informe que vous n'avez pas mon consentement pour continuer. ». Voir le fil de discussion : billet du 7 Janvier, répété et précisé le 17 janvier. <https://cloud.penserpouragir.org/index.php/s/8WHbYSmror6diy8>

21 Proposition de petits pas <https://cloud.penserpouragir.org/index.php/s/NkbDzddp8ZQPy6Q>

22 Demande de CEA par Solange <https://cloud.penserpouragir.org/index.php/s/E7wRHRmzQ7kM3e6>

23 Règlement intérieur daté de sept 2022 <https://cloud.penserpouragir.org/index.php/s/n8K6oFqYZ6EAxW2>

Dans la demande de Solange, il n'y a pas d'imputation de faits<sup>24</sup>. Si, comme elle l'a répété souvent, j'ai abusé de mon langage dans nos forums publics, sur le framavox qu'elle administre, elle aurait pu facilement les retrouver pour fonder sa demande contre moi.

Par exemple, au mois d'Août 2022, j'avais critiqué la suppression du fil de discussion « Libérer notre organisation » que j'avais initié. Solange avait voulu faire de cette critique une procédure de cercle restaurateur<sup>25</sup>. Elle a finalement choisi de ne pas poursuivre. Mon comportement n'a pas été retenu contre moi, mais Solange réitère ses insinuations sans fondements contre ma personne.

Lors de ma première rencontre avec le CEA, j'avais explicitement demandé que l'enquête du CEA (conseil d'enquête et d'arbitrage) vérifie la nature de ce que me reproche Solange. Si les critiques que j'ai faites quelques fois portaient sur les comportements, elles sont légitimes dans un collectif. Si elles visaient directement la personne, les reproches seraient fondés et je devrais m'en excuser.

Le CEA n'a pas fait ce travail d'enquête pour fonder ses accusations<sup>26</sup>.

## Annexes 3 : Procédures abusives

- Depuis le début de la procédure de CEA j'ai dénoncé ta participation, Nathalie, en lien avec ton conflit d'intérêt : tu es la conjointe d'Atlantis qui m'a exprimé très clairement son souhait de me voir quitter le collectif<sup>27</sup>. Dans ces conditions tu ne peux prétendre à l'impartialité pour mener une procédure disciplinaire, et tu aurais dû te retirer. Je te l'ai clairement demandé à plusieurs reprises<sup>28</sup>. Toute la procédure en est viciée.
- C'est toi, Nathalie, qui propose le 11 décembre 2022<sup>29</sup> (au nom du CEA) pour la première fois de la vie du collectif, de voter par anticipation. Il s'agit de faire voter les mesures coercitives que vous voulez m'imposer.
- J'ai été exclu des rencontres du collectif à partir du 10 Janvier 2023<sup>30</sup>, alors que selon votre propre procédure c'est le 21 février que j'aurais été suspendu<sup>31</sup>.

---

24 Imputation de « dénigrement » et mise en causes sans fondements du tout : «une suite d'évènements mettant en cause Xavier Gillet »

25 Son compte rendu du cercle N4 : <https://cloud.penserpouragir.org/index.php/s/jb3KxsbPngXDX69>

26 Pourtant vous dites avoir passé plus de 100h sur ce CEA .

27 La première fois, c'était le 28 octobre 2022, après le message amical que je lui avait fait la veille, le 27

<https://cloud.penserpouragir.org/index.php/s/qG9nKkaP3KWao0L>

Atlantis m'a répété sa volonté, sans équivoque ni explication, que je quitte le collectif le 18 Novembre comme en

témoigne l'enregistrement. <https://cloud.penserpouragir.org/index.php/s/cSPIEAawKXwn8Ai>

28 Au moins deux fois. À la fin de ma première rencontre avec le CEA, le 24 novembre 2022, et dans ma réponse du 18 novembre, lors de la réunion des membres.

29 Courriel « proposition du CEA » <https://cloud.penserpouragir.org/index.php/s/becX2Agsqx56MyW>

30 Tentatives de connexion au zoom du 10 et 15 Janvier : « The host removed you from the

meeting » <https://cloud.penserpouragir.org/index.php/s/axfbHZMRCDTCyLL>

<https://cloud.penserpouragir.org/index.php/s/B7Abzi6Q9Yya6bA>

31 Suspension de membre engagé. <https://cloud.penserpouragir.org/index.php/s/nrDYc5SpNtSKdjg>

- Le 8 Février 2023 tu m'informes que les éléments de l'enquête seront communiqués aux « (autres que toi, étant donné que tu es concerné) »<sup>32</sup>. C'est dérogatoire à l'article 2.10 de nos règlements généraux.
- Le 2 mars 2023 j'envoies un message sur le fil de discussion « Comptabilité la Nuée » pour compléter l'information financière transmise aux membres<sup>33</sup>, ce message a été supprimé du forum. Cette censure prive les membres d'une information adéquate sur notre situation financière.
- Vous me reprochez aussi d'avoir modifié le PV de la rencontre. Je le revendique, parce que le compte rendu existant ne reflétait pas ce que j'avais dit. Je l'ai donc corrigé. Ce n'est pas la première fois que je vois mes propos déformés dans les notes de Solange, de façon à les détourner ou pour continuer à me les reprocher.

## Annexe 4 : Failles de responsabilités

- Quand nous avons repris le collectif au début de l'année 2021, je me préparais à prendre la responsabilité de la comptabilité, j'ai une expérience pertinente en la matière. Je voulais le faire en utilisant des logiciels libres parce que c'est ma façon de penser un monde meilleur. Toi et Atlantis avez insisté pour que j'e laisse cette idée. J'ai accepté de vous laisser la responsabilité sur cette question de continuer avec Sage50 pour ne pas compliquer notre reprise de la comptabilité en cette période de transition. À l'automne, Atlantis abandonnait sa responsabilité de trésorier sans avoir commencé à mettre en place cette comptabilité. Cela a généré beaucoup de stress tout au long de l'année qui a suivi.<sup>34</sup>
- Lors de l'assemblée générale du 29 Juin 2021, c'est toi qui a présenté les états financiers réalisés sur la base de la comptabilité remise par nos prédécesseurs, et des prévisionnels que tu avais préparé. J'avais l'impression que tu lisais des tableaux de chiffres comme si tu ne les comprenais pas toi même. J'avais besoin de regarder les chiffres par moi même pour comprendre quelque chose. J'en ai été très mal à l'aise. Dans tes prévisions « États des résultats prévisionnels »<sup>35</sup> un chiffre m'a surpris, et je t'ai posé la question : est-tu sûre que nous devons compter 38 935 \$ comme « produit » pour l'année 2021-2022 au titre de « remboursement TPS/TVQ – Achat du site ». En observant les comptes, je n'avais pas vu que nous ayons payé ce montant, donc je ne voyais pas comment nous pourrions nous le faire rembourser. Tu avais confirmé que nous devons bien recevoir cet argent. Tu prévoyais aussi des produits de subvention pour 20 000 \$ à plus de 100 000 \$ pour chacun de nos trois exercices suivants.  
Faute de pouvoir valider de telles incertitudes en votant ton budget, dans le malaise et la crainte de déclencher vos reproches (parce que je m'oppose

32 Courriel « transfert des éléments de l'enquête : <https://cloud.penserpouragir.org/index.php/s/xFEKoSqWoGEW9mN>

33 Copie d'écran du message qui a été retiré ensuite <https://cloud.penserpouragir.org/index.php/s/L2GpqB9ZKMCt97B>

34 Ce sont les résidents du collectif (Jean et moi) qui, en plus des responsabilités qu'ils avaient de fait sur nos biens communs, ont du prendre en charge cette obligation. Jean a du passer par une formation sur Sage50 et trier beaucoup de documents comptables classés sans ordre. Les comptes n'ont pas pu être présentés à temps pour l'AG annuelle du 28 juin 2022. Sur la base de mes compétences comptables, j'ai pu aider Jean à retrouver et corriger de nombreuses erreurs, et vous présenter notre situation financière de façon claire lors d'une AG spécialement convoquée à cet effet, le 1 novembre 2022.

35 « États des résultats prévisionnels » <https://cloud.penserpouragir.org/index.php/s/rKGA4FQg2AmmsRo> présenté par Nathalie à l'AG du 29 juin 2021 <https://cloud.penserpouragir.org/index.php/s/SCKTwKBQ5n3ajfB>

trop souvent), j'ai acheté la paix : je suis sorti de la pièce au moment du vote.

Depuis, tu as compris que la valeur des TPS/TVQ sur l'achat du site pourraient nous être demandées si nous ne remplissons pas certaines conditions. Quant aux subventions, aucun dossier n'a été présenté pour en demander une, c'était du rêve.

- Au printemps 2021 j'étais le premier à vouloir m'installer sur notre site. Pour avoir un rôle d'accueil sur le site, je voulais descendre à la maison brune. Solange, après m'avoir demandé de nettoyer le four, a obtenu un vote pour que j'aillies avec Jean à la maison bleue, afin qu'elle puisse louer des chambres un bon prix à la maison brune, plus accueillante pour ses hôtes de marque. Nous n'avons vu aucune location de cette nature après avoir accepté ses conditions..
- Une centaine d'arbres à planter sont arrivés sur le site à l'initiative de Solange, cet été 2022. La fin de semaine suivante, nous étions réunis pour un cercle restaurateur à 100 mètres des plants, et Solange n'a pas participé à prendre soin de ses bébés, ni même à encourager ceux qui allaient le faire (en leur préparant un repas pour la fin des travaux par exemple).
- Le 15 Novembre en réunion des membres<sup>36</sup>, Atlantis rendait compte du précédent séminaire « vivre ensemble », avec un tableau financier sommaire qui prévoyait un montant pour les prochains achats. Le cercle finance à approuvé le principe d'une petite caisse avec autonomie de gestion qui se met en place, mais besoin de suivi pour la transparence. Nathalie, tu as précisé que c'était une caisse pour les travaux. Atlantis ne s'est jamais informé du système mis en place, et le suivi financier des séminaires n'est toujours pas disponible.

## Annexe 5 : Première demande au CEA

L'article 2.5 de notre règlement général<sup>37</sup> définit les membres engagés : Le ou la membre engagé est une personne dont le ou les projets de vie sont directement liés à l'éco-communauté et son développement. Il ou elle est partie prenante des projets de l'organisme et son implication est régulière et reconnue par les autres membres.

Nathalie, je sais que tes projets familiaux et professionnels sont à Montréal et dans ton entreprise. Tu ne peux pas dire que ton projet de vie est dans notre collectif. Tu corresponds à la définition de membre collaborateur plutôt.

Si tu acceptes cet aspect de la réalité et accepte l'ajustement correspondant de ton niveau de membrariat, cela ne changera pas grand-chose à ton implication dans le collectif : tu pourra toujours collaborer séminaires liés au projet de vie dans l'écocommunauté de Atlantis. A défaut, un CEA doit mener une enquête, en se basant sur les textes pour évaluer ton niveau de membrariat.

---

36 Chercher « 15 novembre 2022 » dans le fichier des rencontres du collectif  
<https://cloud.penserpouragir.org/index.php/s/pNdCqfm4Ed3joLP>

37 <https://cloud.penserpouragir.org/index.php/s/r6pk4NHoeTSZzLy>

## Annexe 6 : Deuxième demande au CEA

Selon l'article 9.1 du règlement intérieur<sup>38</sup> adopté<sup>39</sup> en septembre 2022 : « une absence aux réunions de travail du collectif plus de 3 fois consécutives et/ou de plus de 5 réunions sur 10 est un motif de perte du statut de membre engagé ».

Solange a pourtant été absente des 5 réunions de suite : Séance de travail et AGS du 2022-11-01 – Séance de travail du 15 novembre 2022 de 19h à 21h – Séance de travail 2022-11-29 de 19h à 21h – Séance de travail 2022-12-18 de 10h à 13h<sup>40</sup>.

En conséquence, le conseil d'enquête et d'arbitrage doit déterminer le nouveau statut de membre de Solange.

## Annexe 7 : Troisième demande au CEA

La fin de semaine du 16-17 octobre 2021 : Atlantis, Solange et Éric déclaraient ne pas vouloir travailler avec moi. J'ai été troublé par ces affirmations, et j'ai commencé par vouloir prendre du recul pour envisager ma part de responsabilité. Je me suis mis en position d'observateur quelques fois. Il y avait alors du travail urgent pour protéger les toitures du collectif avant l'arrivée de la neige et j'ai donné la priorité au « Nous » en prenant soin des communs du collectif prioritairement à mon besoin de distance. Cette réaction profonde me confirme que je n'ai pas à remettre en question mon engagement dans le collectif.

Je peux comprendre qu'il y ait des difficultés dans les relations entre certaines personnes dans le collectif, mais si il y a une attitude récurrente de ne pas vouloir en parler avec la personne, la difficulté perdure et s'aggrave. Dans les faits, les attitudes d'obstruction se sont multipliées.

- En mars 2022 je me suis intéressé aux idées de Solange : en lisant le résumé qu'elle avait fait du livre sur l'« approche opale » de Frédérik Laloux. J'en ai tiré des éléments pouvant être utiles à la vie de notre collectif<sup>41</sup>. Solange a répondu, en détournant l'attention dans la discussion, puis en supprimant le fil correspondant<sup>42</sup>.
- Le 22 Septembre 2022, croyant à une ouverture de sa part exprimée la veille, je lui posais une vraie question de clarification parce que je me suis souvent senti visé par ses allusions à (mon manque de) « responsabilité ». Je lui ai demandé par courriel personnel « Dans quelle mesure j'étais vraiment concerné par cette allusion »<sup>43</sup>. Solange a voulu répondre dans une réunion des membres engagés, en commençant par insinuer que je lui posais une question piège, puis en la

---

38 op. cit.

39 à l'initiative de Solange

40 Voir les états de présence dans le fichier des rencontres du collectif :

<https://cloud.penserpouragir.org/index.php/f/1152874>

41 Mon billet du 30 Mars, page10 dans le fil de discussion « La Nuée renouvelée »

<https://cloud.penserpouragir.org/index.php/s/3Rcrp3NjRDj6baB>

42 Reconnu par elle même, voir son compte rendu du cercle N4. op. cit.

43 Ma question à Solange : <https://cloud.penserpouragir.org/index.php/s/8iXTnQzNcBto3Wk>

reformulant et la déformant « Est-ce que tu penses que je suis pas capable de prendre des responsabilités » Pour finir en me demandant de ne pas lui poser de questions<sup>44</sup>.

- Le déclenchement de la procédure de CEA est, en elle même, une obstruction à ma disponibilité à écouter, envoyée la veille. <sup>45</sup>
- Le 3 Mars 2023, j'envoie un message pour répondre à la question « Quels sujets aimeriez-vous traiter lors de ce (Séminaire en Communication NonViolente, du 31 mars au 2 avril) séminaire? »<sup>46</sup>. La censure de ce message montre la fermeture à aborder les « situations réelles vécues dans notre communauté » comme annoncé dans l'introduction de Solange.

Cette histoire de ne pas vouloir travailler avec Xavier est profondément ancrée dans les comportements de Solange depuis longtemps. L'unité de notre collectif n'est pas possible dans ces conditions. Notre santé exige que cette question soit traitée sérieusement. Je demande qu'une commission d'enquête et d'arbitrage y soit consacrée.

---

44 Reformulé court, mais c'est bien l'idée exprimée. Enregistrements et transcription disponibles pour la version originale.

45 Voir Proposition de petits pas op. cit.

46 Copie d'écran du message qui a été retiré ensuite <https://cloud.penserpouragir.org/index.php/s/w5PbmYZDbkkzoMD>